

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1880.

Pension à Madame veuve Théodore Piedbœuf, née Rasquinet (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. OLIN.

MESSIEURS,

M. Piedbœuf, représentant de l'arrondissement de Liège, est décédé dans le cours de cette session, à la date du 27 novembre 1879.

Cinq membres de cette Chambre qui ont fait partie de la députation, envoyée à ses funérailles, ont déposé une proposition tendant à allouer une pension de trois mille francs à sa veuve, avec réversion éventuelle sur la tête de ses trois enfants mineurs.

Cette initiative a trouvé de l'écho dans les sections, qui toutes lui ont fait un accueil favorable.

La mesure proposée n'a aucun caractère politique. Si un membre de la minorité se fût trouvé dans des conditions analogues, nul doute que sa famille n'eût rencontré les mêmes sentiments de sympathie et de sollicitude dans les rangs de la majorité ; les représentants de cette majorité au sein de la section centrale n'hésitent pas à se porter garants, sous ce rapport, des intentions de leurs collègues.

Gardons-nous cependant de voir dans la proposition qui nous est soumise la reconnaissance d'une sorte de droit acquis.

Les douloureuses nécessités qui sollicitent l'intervention du pouvoir législatif sont assez rares parmi nous, pour que nous n'ayons pas à nous défendre

(1) Projet de loi, n° 125.

(2) La section centrale, présidée par M. DE WAEL, était composée de MM. D'ELBOUGNE, PATERNOSTER, OLIN, VANDAM, DE BRUYN et LRIEUNE.

de vouloir ériger cette conduite à la hauteur d'une question de principe. Le seul cas identique qu'on nous ait rappelé remonte à 17 ans, et nous n'en connaissons pas d'autre exemple, dans les Annales de cette Assemblée, depuis un demi-siècle.

Nous envisageons comme un point d'honneur pour la Chambre de ne point abandonner au dénuement celle qui fut la femme d'un de nos collègues, ceux qui portent un nom qui a honorablement retenti dans cette enceinte.

Nous considérons qu'il n'est pas mauvais, aux yeux de l'opinion des masses, si prompts au dénigrement de tous ceux qui occupent une position en évidence, de montrer que la participation aux affaires publiques n'est pas une occasion de s'enrichir, et que l'on peut tenir sa place au Parlement, tout en vivant dans la médiocrité.

Personne ne songera à exagérer le rôle que M. Piedbœuf a joué pendant les sept années de son mandat.

Homme d'affaires, homme pratique, il n'était pas né pour les luttes de la parole, mais il a su se faire apprécier sur un autre terrain. et il a été un exemple frappant que l'on peut rendre ici même des services au pays sans se mêler activement à nos joutes politiques.

Faut-il rappeler que dès l'arrivée de ses amis au pouvoir, il fut appelé à cette tâche laborieuse et difficile qui s'appelle le rapport sur le Budget des Travaux publics? Est-il besoin d'ajouter que son travail consciencieux, méthodique et complet, eut le rare privilège de mériter les éloges de ses adversaires?

Atteint vers la fin de sa carrière, de ces revers de fortune, qui laissent cependant une réputation intacte, il vivait dans une gêne ignorée de ses collègues et qu'il dissimulait encore sous des dehors de générosité dont il serait aisé d'apporter des témoignages.

Il ne laisse rien à sa veuve ni à ses trois enfants, rien qu'un nom honoré, que la mémoire d'un citoyen utile et d'un député estimé.

La section centrale, en adoptant le projet d'allouer une pension à sa famille, croit répondre aux sentiments de la Chambre.

Le Rapporteur,

X. OLIN.

Le Président,

LÉOPOLD DE WAEL.
